

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Règlement 1002-1 modifiant le règlement 1002 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications et compensations, le financement de réserves financières, le remboursement des prêts FIME, la fixation des taux d'intérêt des arrérages ainsi que le nombre de versements pour le paiement des taxes de l'année financière 2026 afin de modifier les frais associés à l'enlèvement des matières organiques**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 13 avril 2026.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 14 avril 2026.

*Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,*



M<sup>e</sup> Nicolas Koltoukis, avocat

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 14 avril 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 14 avril 2026.

*Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,*



M<sup>e</sup> Nicolas Koltoukis, avocat